



RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
UNE COP D'AVANCE

Transition écologique
les collectivités s'engagent !

"UNE COP
D'AVANCE"
UN LABEL,
UN TROPHÉE
MODE D'EMPLOI



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Animé par

ARPE
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté le 15 décembre 2017 son plan Climat. Un an après l'entrée en vigueur des accords sur le climat, le Président Renaud Muselier souhaite faire de la Région un moteur en matière d'environnement.

Pour rappel, en 2015, 193 pays dont la France ont adopté :

- un accord mondial sur le changement climatique, "l'Accord de Paris"

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/accord-paris-et-cadre-international-lutte-contre-changement-climatique

- ainsi qu'un nouveau programme de développement durable "l'Agenda 2030", articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD

Un dispositif en deux volets :

UN LABEL "TERRITOIRE DURABLE - UNE COP D'AVANCE"

Sur la base des réponses apportées au questionnaire, vous vous verrez décerner un label valorisant votre engagement.

Il identifiera votre niveau de performance de 1 à 4.

UN TROPHÉE "UNE COP D'AVANCE"

Sur la base des réponses apportées au questionnaire, un trophée récompensera la meilleure collectivité de l'année.



4 bonnes raisons de candidater



Valoriser l'engagement de votre collectivité en faveur de la transition écologique et énergétique auprès de ses habitants et de ses partenaires



Faire partie d'un réseau de collectivités engagées et de bénéficier de conseils de professionnels et de retours d'expériences



Évaluer le niveau d'engagement de votre collectivité et donner une vision transversale et large des thèmes à travailler pour la mise en œuvre concrète des accords de Paris



Fédérer vos services et votre équipe autour d'une dynamique commune

Qui peut participer ?

SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :



Communes
Communautés de communes
Communautés d'Agglomérations
Métropoles
Territoires des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial

Pourquoi un tel dispositif de labellisation ?

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en articulation avec les dispositifs portés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec l'appui de l'Agence Régionale pour l'environnement, accompagne les territoires de la région dans la déclinaison des accords de Paris à travers une labellisation de leur démarche. L'objectif est de valoriser l'existant et de les engager dans un processus d'amélioration continue et de pas à pas en fonction du projet de territoire.

Comment participer ?

Pour candidater, vous êtes invité à :

✓ REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire permettra de recenser les actions et les démarches mises en place par la collectivité en matière de développement durable en répondant à 30 questions portant sur **8 ambitions** :



Pour remplir le questionnaire, n'hésitez pas à vous appuyer sur une équipe projet.

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1 Démarche globale de développement durable | 5 Économie responsable et circulaire |
| 2 Aménagement durable | 6 Biodiversité et ressources |
| 3 Transition énergétique | 7 Alimentation durable |
| 4 Nouvelles mobilités et déplacements doux | 8 Écocitoyenneté, santé et bien vivre |



BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR VOTRE DOSSIER ?

ARPE - Unité Ecodéveloppement et projets territoriaux

Maxence Coulon
m.coulon@arpe-paca.org
04 42 90 90 71

TÉLÉCHARGER LE QUESTIONNAIRE
sur territoires-durables-paca.org

✓ JOINDRE LES DOCUMENTS PRINCIPAUX UTILISÉS POUR RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE NOTAMMENT S'ILS EXISTENT :

- La ou les délibérations d'engagement dans la ou les démarches de développement durable,
- Le ou les plans d'actions et bilan de la ou les démarches de développement durable,
- Le rapport de développement durable,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU ou du SCOT,
- Tout document pouvant servir de base à l'analyse : documents de communication ou liens vers le ou les sites internet.

✓ JOINDRE UN COURRIER DU MAIRE OU DU PRÉSIDENT

En indiquant que la collectivité se porte candidate à la labellisation "**Une COP d'avance**" et présentant ses motivations.

✓ RENVOYER LE DOSSIER À CETTE ADRESSE :

✉ labelcopdavance@arpe-paca.org



DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :
✓ 12 JUILLET 2018

Comment est évalué le dossier ?

ATTENTION

- Le jury analysera uniquement les actions réalisées ou en cours [études, diagnostics] mais pas les actions en projet [NB : les actions en projet ne sont pas concernées]
- Le jury prendra en compte dans son évaluation les actions réalisées par la collectivité elle-même ainsi que celles réalisées par des partenaires en collaboration avec la collectivité [exemple: les actions réalisées par des associations,...]

ÉTAPE 1 ANALYSE DES CANDIDATURES

Une jury technique, composé de la Région, la DREAL, l'ARPE, l'Agence de l'eau, l'ADEME et la DRAAF, assurera l'analyse des dossiers. Pour chaque candidat, le jury technique s'appuiera sur :

- **Une analyse technique** réalisée par l'ARPE.
- **Une audition ou visite** des collectivités candidates qui seront invitées à présenter leur démarche.

ÉTAPE 2 ATTRIBUTION DES LABELS ET DES TROPHÉES

Les collectivités lauréates se verront attribuer par le jury un **label et pour les meilleures d'entre elles un trophée.**

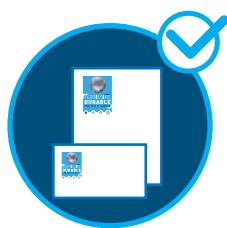
Vous êtes lauréats ?

Lorsque vous obtenez le label ou le trophée, nous mettons à votre service trois dispositifs d'information et de valorisation de votre démarche :



Une cérémonie de remise des labels et trophées

Les collectivités lauréates seront mises en lumière lors de la remise des labels.



Un kit de communication

L'obtention du label et/ou du trophée se matérialise par un logo à apposer sur vos documents de communication et différents supports de communication.



Une journée régionale de partage

L'objectif de cette journée est de permettre aux territoires engagés de valoriser leurs expériences pour inciter d'autres à agir et d'échanger pour aller plus loin.

À SAVOIR !

**LE LABEL EST DONNÉ POUR 3 ANS
MAIS PEUT ÉVOLUER CHAQUE
ANNÉE**

L'enjeu est de maintenir une progression annuelle et postuler ainsi, dès l'année suivante, à un niveau supérieur.



**POUR ALLER + LOIN
UN SITE RESSOURCES**

www.territoires-durables-paca.org